



PLAIDOYER

POUR L'ÉVOLUTION

DES POLITIQUES

D'AIDE ALIMENTAIRE

L'aide alimentaire :

un modèle à faire évoluer ?

SEPTEMBRE 2023

CaPée

Réseau d'initiatives

Sommaire

3 QUI SOMMES-NOUS ?

3 L'AIDE ALIMENTAIRE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

5 COMBIEN DE BÉNÉFICIAIRES ?

6 QUI FINANCE L'AIDE ALIMENTAIRE ?

7 QUELLES SONT LES LIMITES DU SYSTÈME D'AIDE ALIMENTAIRE ACTUEL ?

L'approvisionnement en denrées

Augmentation des prix

La variabilité des conditions d'accès et d'accueil

La stigmatisation du public

Les bénéficiaires

Les bénévoles

15 ET L'AIDE ALIMENTAIRE DE DEMAIN ?

Le droit à l'alimentation

Œuvrer pour la dignité des personnes

Réviser les financements

Promouvoir l'accès à une alimentation durable

Renforcer la dimension territoriale et la coopération

20 SIGNATAIRES DU PLAIDOYER

21 BIBLIOGRAPHIE

Tous les dessins sont issus de l'ouvrage « Encore des patates : Pour une sécurité sociale de l'alimentation »

Photos : François Fuchs (couverture) | Capée | Adobe Stock

QUI SOMMES-NOUS ?

CAPÉE, acteur de l'économie sociale et solidaire, contribue à lutter contre la pauvreté sur le territoire de **Grand Poitiers**. L'association porte la mission Alimentation Solidaire qui consiste à coordonner, représenter et approvisionner le réseau de l'aide alimentaire sur le territoire du Projet Alimentaire Territorial.

Nous sommes mandatés pour identifier et mettre en œuvre des actions de mutualisation au bénéfice du réseau, d'animer des temps d'échanges et de partage entre structures. **L'association agit en fonction des besoins du territoire et fait le lien entre réalité de terrain du secteur de l'aide alimentaire et représentants politiques locaux.**

Nos échanges réguliers avec le réseau de l'aide alimentaire et les préoccupations des acteurs nous ont poussés à prendre l'initiative d'écrire ce plaidoyer.



capée

+ de **50** ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE REPRÉSENTÉS

20 STRUCTURES DE L'AIDE ALIMENTAIRE ADHÉRENTES

2 SALARIÉS À TEMPS PLEIN



L'AIDE ALIMENTAIRE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Selon la loi, l'aide alimentaire contribue à lutter contre la précarité alimentaire grâce à la fourniture de denrées et à la proposition d'un accompagnement aux personnes accueillies. Au-delà du soutien d'urgence, elle permet de renforcer ou rétablir le lien social, voire d'être une porte d'entrée vers des dispositifs d'insertion.

L'aide alimentaire française est fondée sur une logique distributive. Seule la fonction nourricière est mobilisée sans tenir compte des autres fonctions (lien social, convivialité, plaisir, dignité des personnes...). Le système d'aide alimentaire couvre une grande variété de dispositifs, reflétant la multiplicité des acteurs.

L'aide alimentaire en nature se fait principalement suivant trois types de distribution :

- les colis ou paniers alimentaires
- les épiceries sociales
- les distributions de repas.

S'ajoutent la prise de repas en restaurant solidaire et les distributions de rue.

Il existe également des aides financières directes aux ménages, sous la forme de bons d'achat ou d'autres aides spécifiques. Enfin, l'aide alimentaire informelle vient compléter ces dispositifs. Elle est mise en œuvre par un nombre important d'acteurs, parmi lesquels les réseaux associatifs (nationaux comme plus locaux) et les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS), qui jouent un rôle essentiel.

En pratique, les structures ne se contentent pas de « fournir à manger ».

Par le biais de leurs différentes actions, elles permettent :

- de (re)tisser des liens sociaux
- de (re)mettre les personnes en mouvement
- d'écouter
- d'orienter
- ...

À l'échelle du projet alimentaire territorial, l'aide alimentaire est dispensée par plus de 50 acteurs

23 MAIRIES / CCAS
+ 1 CROUS

18 ÉPICERIES SOCIALES
ET SOLIDAIRES

3 RESTAURANTS
SOCIAUX

9 AUTRES ASSOCIATIONS DONT 4
GRANDS RÉSEAUX NATIONAUX

+ Sans oublier toutes les initiatives citoyennes prenant la forme d'une solidarité non formalisée

« Au fil du temps, on a oublié que l'aide alimentaire s'inscrit dans un dispositif d'urgence. Le système actuel a été imaginé dans les années 1980 pour répondre à une situation qu'on estimait conjoncturelle. Mais l'aide s'est pérennisée face à une pauvreté structurelle. »

Marie DRIQUE • Responsable thématique accès digne à l'alimentation Secours Catholique – Caritas France



COMBIEN DE BÉNÉFICIAIRES ?

Il est assez difficile d'estimer le nombre de personnes qui recourent à l'aide alimentaire.

« Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France fait l'objet de débats récurrents.

Plusieurs sources existent aujourd'hui, avec des résultats variant beaucoup selon le champ et la méthodologie retenus. La première source est constituée des données d'activités des associations bénéficiant d'une habilitation à l'aide alimentaire. Ces données sont compilées par la Direction Générale de la Cohésion Sociale qui estime, pour l'année 2020, à environ 5,6 millions le nombre de personnes inscrites auprès d'une association habilitée. Résultant d'évaluations élaborées indépendamment par chaque association, ce chiffre tend à surestimer

les effectifs du fait du multi-recours. En corrigeant des doubles comptes estimés par l'enquête Aide alimentaire, selon laquelle environ 30 % des recourants se sont adressés à au moins deux associations d'aide alimentaire au cours de l'année, on aboutit à environ 3,9 millions de bénéficiaires. Ce chiffre demeure fragile du fait notamment des imprécisions de certaines remontées (dans certains cas par exemple, chaque inscription est comptabilisée même pour une aide autre qu'alimentaire, ce qui conduit à une surestimation). Inversement, les chiffres au niveau des CCAS et des associations non habilitées ne sont pas pris en compte par la DGCS. »

INSEE - Enquête « Aide Alimentaire 2021 » parue en juin 2022

À l'échelle du projet alimentaire territorial, on estime que l'aide alimentaire représente :

EN 2021
environ
21 800
bénéficiaires



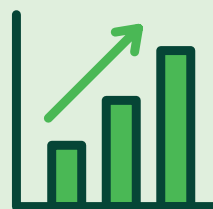
8.28 % de la population

EN 2022
plus de
27 200
bénéficiaires



10.31 % de la population

SOIT UNE HAUSSE
DE 24.70 % EN 1 AN



Ne sont pas comptabilisées les personnes à faibles revenus ayant déjeuné dans les restaurants sociaux de Poitiers.
En 2022 : 32 200 repas soit 77 % de la totalité des repas servis en restaurant

QUI FINANCE L'AIDE ALIMENTAIRE ?

Une partie des denrées alimentaires est directement financée par le Fond Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD intégré au FSE^{1, 2} + depuis 2021). Celles-ci ne sont accessibles qu'aux associations habilitées au titre de l'aide alimentaire et ne peuvent être distribuées que gratuitement avec un suivi strict des bénéficiaires remplissant les conditions d'éligibilité.

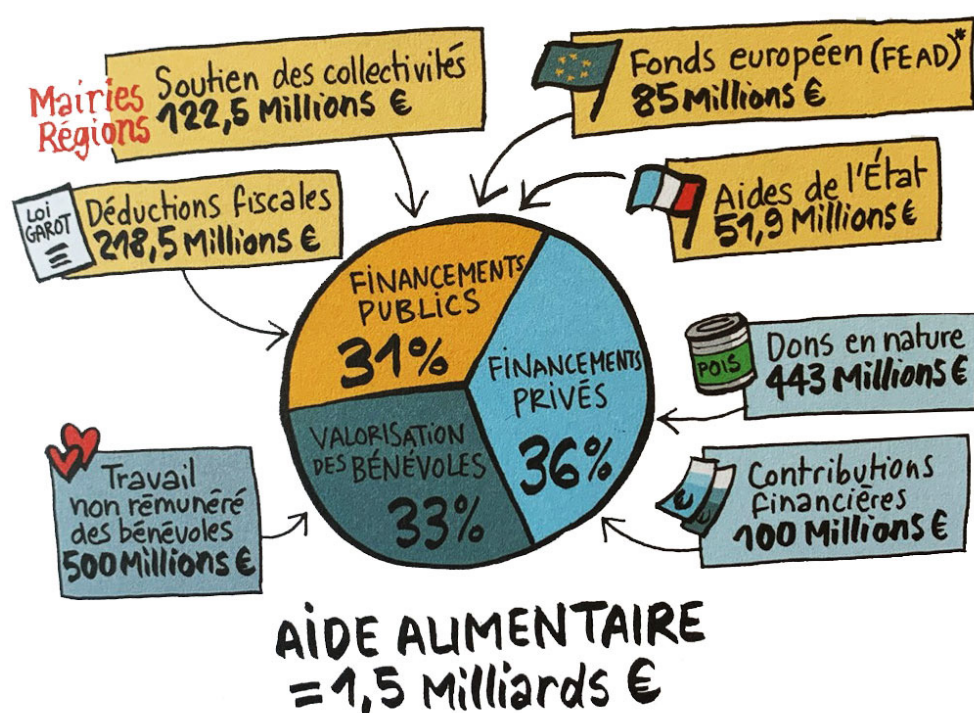
S'y ajoutent d'autres financements purement nationaux³, le principal étant indirect, à travers les réductions d'impôts accordées aux entreprises au titre des dons qu'elles effectuent au bénéfice d'associations d'aide alimentaire⁴.

D'autres ressources publiques peuvent être mobilisées par le biais d'appels à projets mais, de même que les crédits du Plan de Relance, il s'agit de financements non pérennes et n'incluent quasiment jamais l'achat de denrées.

Le tiers du financement de l'aide alimentaire correspond à des fonds privés qui prennent la forme de dons en nature et contributions financières.

Il convient d'ajouter que **l'aide alimentaire est essentiellement mise en œuvre par les bénévoles des associations d'aide alimentaire**, dont l'activité a été estimée à quelques 500 millions d'euros par an⁵.

1. À l'échelle du PAT
2. Fond Social Européen
3. Dont le CNES (Crédit National des Epicerie Sociales), créé pour les épicerie solidaires qui ne peuvent pas bénéficier du FEAD car leurs produits sont mis en vente à leurs bénéficiaires (entre 10 et 30 % de leur prix dans le commerce). Cette enveloppe est réservée à l'achat de denrées.
4. En particulier des dons effectués dans le cadre de conventions conclues par des grandes et moyennes surfaces pour la mise en œuvre de la loi n°2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
5. Rapport d'information N° 34 fait au nom de la commission des finances du Sénat sur le financement de l'aide alimentaire par MM. Arnaud Bazin et Éric Bocquet, 10 octobre 2018.



QUELLES SONT LES LIMITES DU SYSTÈME D'AIDE ALIMENTAIRE ACTUEL ?

I L'approvisionnement en denrées

Malgré les efforts des associations qui sont largement dépendantes de dons, **la quantité et la qualité des denrées qu'elles distribuent ne sont pas toujours garanties.** Le don est par nature incertain et aléatoire.

Il ne permet pas de planifier des distributions adaptées au besoin des publics et d'en garantir l'accès dans le temps. **Le don est ponctuel, le besoin de manger est continu.**



La récente mise en place de la loi antigaspi⁶ incite les grandes surfaces à vendre des produits dont la date limite de consommation est proche (avec des remises de 30 à 50 %). La conséquence négative de cette loi, se voulant positive, est la diminution de dons de denrées aux associations. Il est constaté, par exemple, un manque de produits frais⁷, notamment de fruits et légumes.

Cela assigne les personnes en situation de précarité à la consommation de produits

qu'on retire de la vente.

Alors que les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) bénéficient d'une défiscalisation des denrées données⁸, les contrôles sont quasi inexistantes. Pourtant, de nombreuses associations font part de la mauvaise qualité des denrées (Dates Limites de Consommation dépassées, fruits et légumes défraîchis...) et des pressions qu'elles peuvent subir pour accepter les livraisons (sous peine de suspension des dons).

6. Depuis le 01/01/2022, les fabricants et distributeurs ne peuvent plus jeter ou faire détruire leurs invendus au risque de se faire sanctionner

7. Les produits frais sont inexistantes dans les dons du FEAD. L'approvisionnement de l'aide alimentaire en produits frais dépend donc principalement « des dons en provenance des acteurs économiques, à savoir la ramasse des invendus auprès des GMS, les dons des industriels et les dons des agriculteurs », et qui sont fluctuants et en qualité et quantité variables.
Source : France Caillavet, Nicole Darmon, Christophe Dubois, Catherine Gomy, Doudja Saïdi Kabeche, et al. Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs. [Rapport de recherche] Terra Nova, 2021

8. À hauteur de 60 % de la valeur du don, calculé sur le prix d'achat HT, dans lequel peuvent être intégrés les coûts de transports par exemple.

Les structures d'aide alimentaire sont devenues des acteurs de la lutte contre le gaspillage au détriment de la lutte contre la précarité.



Au-delà du don, qui comporte une part de violence symbolique pour ses bénéficiaires, il est tout aussi violent d'assigner les plus pauvres à manger ce que la société de consommation n'a pas voulu.

« Les protéines animales sont surreprésentées, de même que les acides gras saturés et les sucres libres [...]. À l'inverse, les fibres, vitamines et minéraux sont en quantité insuffisante. »

Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) - 2019

Les acteurs de l'aide alimentaire souffrent du manque de moyens financiers pour mettre en place leurs actions, d'autant plus quand ils cherchent à proposer une alimentation de meilleure qualité, donc souvent plus chère.

Face à ces nouvelles difficultés et malgré leur faible capacité d'achat (voire nulle pour certains), les associations d'aide alimentaire tentent de diversifier leurs sources

d'approvisionnement.

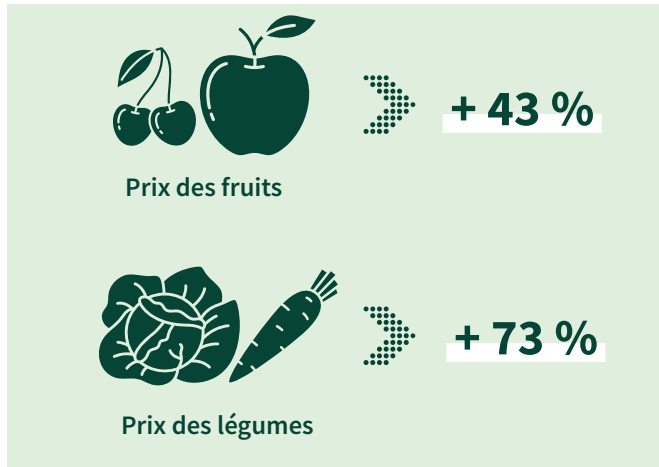
Si les associations se doivent de proposer des prix (très) accessibles pour leurs bénéficiaires, il faut également qu'elles acceptent des prix justes pour les producteurs. Précariser les producteurs ne peut être une réponse à la précarité des consommateurs.



Dans le contexte actuel, les denrées de meilleure qualité (biologiques, locales...) ne sont pas à la portée des structures d'aide qui doivent choisir entre qualité et quantité.

2 Augmentation des prix

Les chiffres publiés par l'INSEE entre 2013 et 2023 font état d'une explosion des prix des fruits et des légumes.



« Manger au moins 5 fruits et légumes par jour et par personne » représente aujourd'hui entre 5 % et 18 % d'un SMIC net mensuel pour une famille de 4 personnes, soit entre 65 € et 241 € par mois.

« L'alimentation low cost est devenue un véritable substitut à des politiques sociales plus généreuses. À la place d'un revenu minimum adéquat,

d'aides sociales suffisantes, d'allocations familiales plus importantes, on fournit une alimentation à bas prix. Or ce n'est pas une solution, car celle-ci rend les gens malades. »

Olivier DE SCHUTTER, Spécialiste des questions de pauvreté et d'alimentation - Rapport de l'ONU

En conséquence de l'augmentation des prix des produits alimentaires et de l'énergie, certaines épiceries solidaires sont à saturation et établissent des quotas et des listes d'attente car « il y a de plus en plus de mangeurs pour un gâteau qui fait toujours la même taille ».

Les personnes qui ne peuvent plus accéder aux épiceries basculent alors sur les colis alimentaires : on passe d'une logique d'accompagnement à une logique d'urgence, ce qui va à l'encontre du projet de ces structures.

De plus, cela génère un afflux de demandes auprès des structures d'aide alimentaire d'urgence, qui, elles non plus, ne peuvent absorber cette hausse.

3 La variabilité des conditions d'accès et d'accueil

La délégation de l'aide alimentaire du service public aux acteurs associatifs entraîne quelques difficultés.

Chaque structure d'aide alimentaire peut définir ses propres règles d'accès. L'éligibilité peut dépendre des ressources et/ou de la composition familiale, ce qui nécessite des

démarches administratives pouvant parfois conduire à un abandon de la demande. Les justificatifs demandés par les associations ne sont pas toujours les mêmes.

Les conditions d'accueil peuvent être très diverses en fonction des structures.



Il est relevé dans différentes études⁹ que **les personnes bénéficiant de l'aide alimentaire peuvent ressentir un sentiment de stigmatisation ou de jugement**, le plus souvent en lien avec le contrôle des critères d'accès ou les locaux d'accueil, qui sont parfois identifiés comme « réservés aux pauvres ». En effet, les structures d'aide alimentaire se trouvent souvent confrontées à un manque

de temps et de moyens pour se consacrer à l'accueil, du fait de la précarité des conditions dans lesquelles elles organisent les distributions. Par exemple, les locaux sont souvent mis à disposition par les communes qui font avec le bâti disponible, et non en fonction de l'activité spécifique de l'aide alimentaire.

9. Thèse de Bénédicte Bonzi, « Faim de Droits : le don à l'épreuve des violences alimentaires », 2019 ; Ramel, M., Boissonnat-Pelsy, H., Sibué De Caigny, C., Zimmer, M-F., « Se nourrir lorsqu'on est pauvre », édition Quart Monde, 2016

4 La stigmatisation du public

L'État, dans son Programme National Nutrition Santé, inscrit qu'il souhaite « favoriser l'accès durable des publics précaires à une alimentation favorable à la santé ». La loi Egalim précise que « la lutte contre la précarité alimentaire doit favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante pour les personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ».

« Les personnes en situation de précarité ont le sentiment d'être la cible particulière de trop nombreux messages sur le surpoids, le diabète ou l'alimentation [et qu'elles] en ont assez d'être matraquées par ces messages d'interdits alors qu'elles savent déjà ce qu'elles ont à faire. »

Etude « Se nourrir lorsqu'on est pauvre », réalisée par le Conseil National de l'Alimentation - 2016

Quid du reste de la population ?
Les ménages précaires, pour la majorité, ont tout à fait conscience de ce qui est bon pour eux mais se heurtent à l'incapacité financière et matérielle d'y parvenir.

DANS LES FAMILLES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ, BEAUCOUP SAVENT CUISINER, NOTAMMENT DU FAIT DE LEUR PARCOURS DE VIE.

Selon l'édition 2020 de l'étude Obépi-Roche, même si l'obésité est près de deux fois plus répandue au sein des catégories les plus modestes que chez les catégories plus aisées¹⁰, la part de personnes obèses parmi l'ensemble des adultes a progressé en 20 ans d'environ sept points¹¹.

Aller vers un accès durable à une alimentation favorable à la santé devrait donc être un objectif à destination de toute la population et pas seulement de nos concitoyens les plus pauvres.

10. 18 % chez les ouvriers et les employés contre 10 % chez les cadres supérieurs

11. Passant de 10 % en 2000 à 17 % en 2020

Malgré cela, il faut souligner qu'aujourd'hui, le principal outil utilisé par le gouvernement pour lutter contre la précarité alimentaire reste le don de denrées.

« L'AIDE ALIMENTAIRE EST UNE PAUVRE FILIÈRE RÉSERVÉE AUX PAUVRES. »

On se rend compte que les dispositifs d'aide alimentaire réservés aux personnes en précarité génèrent un sentiment de stigmatisation ou de honte. Beaucoup d'entre elles n'y recourent qu'une fois arrivées « *au pied du mur* » ou préfèrent s'en abstenir malgré leurs difficultés.

« Faire dépendre 10 % de la population française de l'aide alimentaire, ce n'est plus un problème d'alimentation, mais de cohésion sociale »

Laurent SEUX, responsable du programme "Ensemble, bien vivre, bien manger", au Secours Catholique

5 Les bénéficiaires

Être en situation de précarité, c'est l'incertitude au quotidien, de savoir ce qu'on l'on pourra mettre dans les assiettes de sa famille. **Il faut du temps, de la bienveillance, de la pédagogie et des espaces pour recueillir ces témoignages et tenter de comprendre les situations traversées.** Dans ce contexte, il est facile d'imaginer que la préoccupation du « bien manger » passe au second plan.

L'alimentation est, avec le chauffage, l'une des premières variables d'ajustement lorsque les ménages ont des budgets trop contraints. Ceux qui n'ont pas d'autre choix que de faire des économies sur l'alimentation, s'orientent alors vers des produits à moindre coût et de moindre qualité (sources de problèmes de santé : obésité, diabète, maladies cardiovasculaires associées...) ou acceptent de se tourner vers l'aide alimentaire.

Pour les ménages qui se résignent à formuler une demande d'aide alimentaire, ils n'expriment généralement pas une demande d'assistance (même s'ils sont reconnaissants d'être accueillis), mais plutôt une demande d'autonomie, de libre choix, de soutien ponctuel.

Ils expriment leur souhait de pouvoir aller faire leurs courses « comme tout le monde ».

Accepter de devenir « bénéficiaire de l'aide alimentaire » est difficile car il faut faire avec la gêne, voire la honte, de ne pas être autonome pour soi et sa famille.

Aussi, il est difficile d'accéder aux informations nécessaires pour bénéficier

de cette aide : dispersion de l'information, barrière de la langue, interlocuteur qui ne sait pas, fonctionnements/critères d'accès/documents à fournir différents en fonction des structures d'aide alimentaire, etc.

Une fois le parcours du combattant achevé, la personne, devenue alors « bénéficiaire de l'aide alimentaire », se retrouvera face à un choix restreint de produits non pensés en termes de régimes alimentaires (pathologiques et/ou confessionnels), non réfléchis par rapport à sa capacité à cuisiner et encore moins pensés en fonction de ses préférences alimentaires. Certains produits lui seront même tout simplement inconnus.



« Quand le droit à l'alimentation n'est pas respecté, souvent cela veut dire que par ailleurs le droit au logement n'est pas là, le droit à la santé n'est pas là... On est dans ces ensembles de droits où les personnes ne revendiquent plus rien, où il y a un non-recours assez récurrent sur plein de choses. On parle de la perte de dignité, voilà comment elle s'exprime concrètement : je glisse, je ne prends plus soin de moi puis les choses empirent. »

Joseph WRESINSKI, fondateur d'ATD Quart Monde

**POUR POUVOIR RÉPARTIR
« ÉQUITABLEMENT » AUX FAMILLES
LE PEU DE DENRÉES COLLECTÉES,
CERTAINES STRUCTURES PRÉPARENT
LES COLIS ALIMENTAIRES EN AMONT
DE LA DISTRIBUTION. IL N'Y A ALORS
PLUS DE CAPACITÉ DE CHOISIR.**

Ainsi, comment une personne accueillie en centre d'hébergement d'urgence (qui n'a pas accès à une cuisine) peut-elle s'alimenter si on

lui donne des produits bruts ? Comment les personnes à la rue s'alimentent quand on leur donne des conserves de raviolis ou des pâtes ? Comment fait une personne diabétique pour ne pas mettre en danger sa santé quand elle ne peut pas avoir accès à des fruits et à des légumes ? Pour ceux qui ont la chance d'avoir accès à une cuisine, comment cuisiner des produits qu'on ne connaît pas ?

Pourtant, une grande majorité des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire sait se faire à manger, mais toutes ne le peuvent pas.

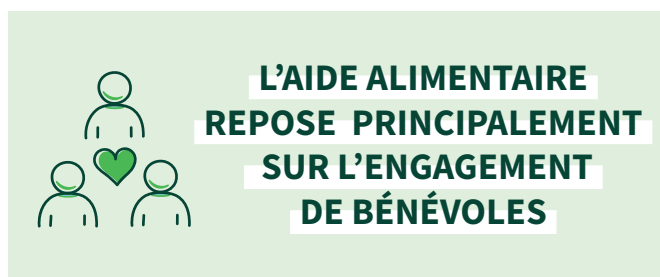
6 Les bénévoles

Le système français repose largement sur 200 000 bénévoles associatifs¹², ce qui permet à l'État de réaliser de réelles économies en gestion du fonctionnement de l'aide alimentaire.

Les structures d'aide alimentaire sont des lieux où les personnes en situation de précarité reçoivent une écoute et parfois un accompagnement plus global. Complémentaires aux travailleurs sociaux, certaines de ces structures proposent, par le biais de leurs bénévoles/salariés, une autre forme de soutien via le partage de connaissances, la participation à des activités et à des réflexions autour de l'alimentation ou encore permet l'implication des personnes au sein du fonctionnement de la structure.

En janvier 2022, Recherches & Solidarités conduit une enquête pour faire un état des lieux du bénévolat en France¹³. Cette étude confirme des tendances déjà observées depuis plusieurs années : **le bénévolat associatif diminue depuis 2019**. Cette diminution concerne toutes les générations, mais surtout les plus âgés.

Malgré cela, nous arrivons au point où les courbes se croisent, où le nombre de bénévoles de 65 ans et plus diminue et où le nombre de jeunes qui s'engagent augmente. Depuis plusieurs années est observée **la transformation d'un bénévolat régulier vers un bénévolat plus ponctuel**. Cela demande aux associations qui le peuvent de s'adapter afin de mener à bien leurs activités.



Certaines associations d'aide alimentaire ne fonctionnent que grâce à quelques-uns, retraités le plus souvent, devant tout faire (de la manutention à la remontée de chiffres) sans en avoir ni les moyens ni les compétences.

LE BÉNÉVOLE DE L'AIDE ALIMENTAIRE S'ENGAGE POUR ÊTRE UTILE ET POUVOIR VENIR EN AIDE AUX PLUS DÉMUNIS.

Pour les structures gérées par des bénévoles retraités, certaines périodes de vacances scolaires correspondent à des périodes de fermetures. En effet, ces personnes occupent souvent une position pivot entre plusieurs générations qui demandent leur soutien et peuvent les accaparer : leurs parents, enfants et petits-enfants.

Les ouvertures au public s'organisent en fonction de la disponibilité des bénévoles et non en fonction des besoins du public accueilli. De ce fait, il n'est pas toujours possible d'assurer une continuité des services offerts par les structures d'aide alimentaire.

Les demandes de contrôle de l'Etat se font toujours plus insistants : sécurité/hygiène alimentaire, remontées de données..., des tâches qui n'incitent clairement pas à l'engagement et se font au détriment de la dimension fondamentale d'accompagnement, d'accueil et d'écoute qui sont en général les motivations premières des bénévoles qui s'engagent. Des compétences qui nécessitent par ailleurs un certain savoir-faire.

12. A. Bazin et E. Bocquet (2018), « Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur le financement de l'aide alimentaire »

13. « La France bénévole : Évolutions et perspectives », Recherches & Solidarités, 17ème édition – Mai 2022

Le financement de l'aide alimentaire, matérialisé majoritairement par le biais d'appels à projets qu'il faut renouveler tous les ans, demande, lui aussi, des compétences particulières. Pour les structures d'aide alimentaire qui ont la chance d'avoir du personnel qualifié, le salarié peut prendre en charge cette tâche dans le cadre de ses fonctions. Cela implique néanmoins du temps, pour rassembler et organiser les données et les pièces demandées, monter, rédiger, suivre et évaluer le projet, etc.

S'ajoute à cela une diversité de formats des demandes. Certains financeurs exigent un dépôt de la demande en ligne, par mail, sur la durée d'une année civile, sur l'année en cours voire sur l'année presque écoulée quand les crédits disponibles sont connus tardivement dans l'année.

Il n'est pas utile de démontrer pourquoi remplir une demande de subvention est « mission impossible » pour des structures qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles,

d'autant plus quand les cahiers des charges des appels à projets sont (trop) éloignés des besoins de terrain¹⁴.

La hausse du nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire vient encore un peu plus réduire le temps disponible pour chaque personne. Au vu de l'absence d'une filière d'approvisionnement stable en quantité, en référence de produits et en qualité, les bénévoles doivent parfois faire des choix (difficiles) selon les profils, ce qui peut provoquer des incompréhensions auprès des personnes bénéficiaires.

« Si je reçois quelques poulets entiers, je vais les réserver pour des grandes familles. Idem pour le lait, il ira pour les familles avec enfants en priorité. Tout le monde ne pourra pas en bénéficier malheureusement. »

Andrée, bénévole d'une épicerie sociale

14. Exemple d'appel à projets qui visent le développement d'une alimentation de qualité quand les structures n'arrivent déjà pas à fournir des denrées de base.

ET L'AIDE ALIMENTAIRE DE DEMAIN ?

Force est de constater que nous sommes arrivés au bout d'un modèle et qu'il faut rapidement penser à l'après. Mais comment s'y prendre ?

➤ Le droit à l'alimentation

« Le droit à l'alimentation est un droit de l'homme, reconnu par le droit international, protégeant le droit de chaque être humain à se nourrir dans la dignité, que ce soit en produisant lui-même son alimentation ou en l'achetant. Pour produire sa propre alimentation, une personne a besoin d'une terre, de semences, d'eau ainsi que d'autres ressources et, pour l'acheter, elle a besoin d'argent et d'un accès au marché. Le droit à l'alimentation implique dès

lors que les États créent un cadre permettant aux individus de produire ou de se procurer une alimentation pour eux-mêmes et leurs familles. Pour acheter de la nourriture, une personne a besoin de revenus adéquats : le droit à l'alimentation implique par conséquent que les États fassent en sorte que les politiques salariales ou les filets de sécurité sociale permettent aux citoyens de réaliser leur droit à une alimentation adéquate. »

Olivier DE SCHUTTER, Spécialiste des questions de pauvreté et d'alimentation - Rapport de l'ONU



**LE DROIT À L'ALIMENTATION EST UN DROIT DE L'HOMME RECONNU
DEPUIS LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DE 1948**

Basé sur son expertise de terrain, les attentes et besoins locaux et en lien avec d'autres luttes nationales sur le sujet, CAPÉE pense qu'il est nécessaire d'agir pour :

- ✓ **ŒUVRER POUR LA DIGNITÉ DES PERSONNES**
- ✓ **RÉVISER LES FINANCEMENTS**
- ✓ **PROMOUVOIR L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DURABLE**
- ✓ **RENFORCER LA DIMENSION TERRITORIALE ET LA COOPÉRATION**

I Œuvrer pour la dignité des personnes

Il est urgent de changer de regard sur les personnes en situation de précarité afin qu'elles puissent se sentir « comme tout le monde ».

Tout comme l'UGESS¹⁵ dont l'association est membre, **CAPÉE revendique le droit pour tous de pouvoir choisir son alimentation.** Il est également primordial de pouvoir proposer à tous une alimentation suffisante, de qualité avec un choix large de denrées.

L'alimentation a un rôle culturel majeur dans notre société. Elle participe de la construction de notre identité propre et de nos relations sociales. Enlever aux personnes cette capacité à choisir son alimentation vient renforcer l'atteinte à leur dignité déjà mise à mal par la situation de précarité qu'elles peuvent subir.

Consommer une nourriture saine, équilibrée et durable n'est pas une problématique spécifique aux ménages précaires. Les politiques qui visent à promouvoir ce mode d'alimentation doivent donc être universelles, mais en tenant compte

des spécificités liées à la précarité car « *il y a des contraintes de pauvres* » et la première est **financière.**

Prendre en compte la parole des personnes en situation de précarité dans le système qui leur est dédié paraît évident. Cependant, dans le système actuel, leurs besoins, attentes et contraintes ne peuvent pas être pris en compte. **Pour demain, il s'agit donc de restaurer le pouvoir d'agir de ces personnes afin qu'elles puissent s'exprimer et participer activement à l'évolution de la lutte contre la précarité en France.**

**CAPÉE ENCOURAGE ET SOUTIEN
LES STRUCTURES SOUHAITANT
FAIRE ÉVOLUER LEURS MODÈLES
VERS UNE MIXITÉ DE PUBLICS,
EN INSTAURANT, PAR EXEMPLE,
DES TARIFS DIFFÉRENCIÉS
SELON LE NIVEAU DE REVENUS.**



15. Union nationale des Groupements d'Épicerie Sociales et Solidaires

2 Réviser les financements

Les acteurs de l'aide alimentaire ont besoin de moyens financiers importants, notamment pour proposer une plus grande diversité et qualité de produits.

Alors qu'il est urgent de mettre en place une politique systémique de prévention et de lutte contre la précarité alimentaire, l'Etat, via son fonds « Mieux Manger pour tous » de 2023, propose une enveloppe de 60 millions d'euros qui ne permettra pas la création de filières durables d'approvisionnement en circuit-court. Elle ne permettra même pas de répondre à l'urgence.

POURQUOI S'ORIENTER

VERS UNE ALIMENTATION DE MEILLEURE

QUALITÉ ET DONC PLUS ONÉREUSE,

QUAND L'AIDE ALIMENTAIRE

N'ARRIVE DÉJÀ PAS À RÉPONDRE

À TOUTES LES DEMANDES ?

Actuellement le FEAD, (renommé FSE+) bénéficie aux quatre grandes associations d'aide alimentaire. **Ces denrées doivent être distribuées gratuitement, excluant de fait les épiceries sociales et solidaires.** L'opérateur France Agrimer, se charge de l'exécution des appels d'offres une fois les besoins remontés par chaque association. Cependant, certains lots ne reçoivent aucune

offre et ne sont donc pas pourvus¹⁶.

Malgré des subventions compensatoires versées aux associations bénéficiaires du FEAD, cela entraîne quand même une perte conséquente de denrées et de financements pour ces associations.

Le montant de l'enveloppe du CNES¹⁷ destinée aux épiceries sociales et solidaires est constant depuis plusieurs années.



L'INFLATION



LA HAUSSE DU NOMBRE DE DEMANDEURS



L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE STRUCTURES

sont aujourd'hui des arguments supplémentaires pour augmenter les financements destinés à l'aide alimentaire

À l'heure où le modèle s'appuyant sur le bénévolat s'épuise, il peut être intéressant de débloquer des financements permettant d'apporter un soutien technique aux structures qui en ont le plus besoin. Rappelons ici, que la bonne volonté des bénévoles ne suffit pas toujours pour devenir des gestionnaires d'épiceries ou des accompagnateurs sociaux.

16. « Le montant des lots infructueux et résiliés a représenté un total de 50 M € » - JO Sénat du 23/02/2023

17. Crédit National des Epicerie Sociales (enveloppe est réservée à l'achat de denrées)

3 Promouvoir une alimentation durable

Comme nous avons pu le développer précédemment, **les acteurs de l'aide alimentaire ont besoin de moyens supplémentaires permettant de transformer les politiques d'aide alimentaire.** Cette transformation passe notamment par une modification des approvisionnements, historiquement basés sur les dons des Grandes et moyennes surfaces.

IL EST NÉCESSAIRE DE CRÉER DES COOPÉRATIONS ENTRE AGRICULTEURS ET ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE AFIN DE DÉVELOPPER DES FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT LOCALES ET DURABLES.

Les structures pourraient ainsi planifier leurs approvisionnements tout en maintenant une dynamique agricole locale mais aussi proposer une alimentation plus diversifiée aux bénéficiaires.

Conscient de la difficulté des acteurs à aller démarcher eux-mêmes des producteurs locaux, **CAPÉE, par le biais de sa plateforme, les soutient en portant cette mission de développement d'approvisionnements locaux.**

Une enveloppe financière pérenne nous permettrait de supporter la différence de coûts entre le prix accessible pour les bénéficiaires et le prix juste pour les producteurs pour ne pas les précariser.



4 Renforcer la dimension territoriale et la coopération

CAPÉE s'efforce de (re)créer des espaces de collaboration, d'échanges, de partage et de favoriser la recherche de mutualisation, voire de montée en expertise collective.

Ce plaidoyer est l'exemple d'un travail commun pour aider chaque structure du réseau à se consolider ou se développer.

SOUTENIR LA COOPÉRATION DES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE, C'EST SOUTENIR L'IDÉE QUE NOUS SOMMES PLUS FORTS ENSEMBLE.

CAPÉE plaide pour un renforcement de son action, notamment en vue de mobiliser sa capacité de stockage et ses outils logistiques au profit d'acteurs de l'aide alimentaire aux moyens réduits dont la mission est centrée sur l'accompagnement des publics.

La lutte contre la précarité alimentaire doit être associée à l'accompagnement des personnes et leur émancipation. Elle est le support pour (re)créer du lien, lutter contre l'exclusion et redonner de la confiance à chacun en proposant une alimentation de qualité et choisie. Dans le cadre de la coordination du réseau de l'aide alimentaire, CAPÉE souhaite que les travaux menés permettent de créer du vivre-ensemble, que chacun puisse avoir sa place et prenne part aux décisions qui le concernent.

Dans le but d'agir de manière coordonnée et efficiente, CAPÉE œuvre également pour le rapprochement des travailleurs sociaux et acteurs de l'aide alimentaire qui sont complémentaires, au service d'un public commun.

Pour aller plus loin...

LES FONDEMENTS D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

➤ UNIVERSALITÉ

Le droit pour toutes et tous d'accéder à l'alimentation de son choix, que l'on soit riche ou pauvre.

➤ COTISATION

Chaque citoyen·ne finance le système de sécurité sociale de l'alimentation en fonction de ses moyens et utilise sa carte de sécurité sociale alimentaire selon ses besoins.

➤ CONVENTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Un contrat entre le producteur et celui qui mange. Des citoyen·nes qui décident en assemblées collectives de leur alimentation, des types de produits qu'ils souhaitent manger et d'assurer un revenu pour tous les paysan·nes conventionné·es. Ce qui permet de dissocier les prix agricoles du marché.

Source : securite-sociale-alimentation.org

SIGNATAIRES DU PLAIDOYER

BIBLIOGRAPHIE

- *Précarité et aide alimentaire : Regard croisés sur les limites d'un système*, Réseau CIVAM, 2023
<https://www.civam.org/precarite-et-aide-alimentaire-regards-croises-sur-les-limites-dun-systeme/>
- *Les épiceries sociales et solidaires face aux défis de la transition alimentaire*, Les cahiers du développement social urbain n° 77, premier semestre 2023
<https://www.labo-cites.org/system/files/documents/publications/2023-07/ExtraitC77.pdf>
- *Nouvelles formes d'accès à l'alimentation de qualité pour toutes et tous - Quels modèles socio-économiques ?*, Les carnets Carasso, juin 2023
<https://www.fondationcarasso.org/wp-content/uploads/2023/07/FC23-carnet-precarite-alimentaire-maquette-finale-interactif.pdf>
- *Travailler avec les associations d'aide alimentaire*, Réseau CIVAM, mars 2023
<https://www.civam.org/wp-content/uploads/2023/06/FICHE-OUTIL-1-Aide-alimentaire-web.pdf>
- *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire*, Avis N°91 du Conseil Nationale de l'Alimentation, octobre 2022
<https://cna-alimentation.fr/download/avis-n91-10-2022-prevenir-et-lutter-contre-la-precarite-alimentaire/>
- *Observatoire des prix des fruits et légumes 2023*, Familles Rurales, juillet 2023
https://www.famillesrurales.org/sites/multisite.famillesrurales.org._www/files/ckeditor/actualites/fichiers/Observatoire%20fruits%20et%20%C3%A9gumes%20cor.pdf
- *La lutte contre la précarité alimentaire - Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, Inspection Générale des Affaires Sociales, décembre 2019
<https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-069R-P.pdf>
- *Agriculture et alimentation : un nouveau modèle à inventer*, Secours Catholique Caritas France, juin 2022
<https://www.secours-catholique.org/actualites/agriculture-et-alimentation-un-nouveau-modele-a-inventer>
- *Précarité alimentaire : quelles recettes pour en sortir ?*
<https://www.secours-catholique.org/actualites/precarite-alimentaire-queelles-recettes-pour-en-sortir>
- *Notre État de la pauvreté en France 2021*, Secours Catholique Caritas France, novembre 2021
<https://www.secours-catholique.org/actualites/etat-de-la-pauvrete-en-france-2021>
- Ré-Solutions, supplément au journal MESSAGES, n°752, Secours Catholique Caritas France, novembre 2021
[res752_web_0_removed \(1\) alimentation.pdf \(secours-catholique.org\)](https://www.secours-catholique.org/actualites/res752_web_0_removed%20(1)%20alimentation.pdf)
- Synthèse « *La France bénévole : Évolutions et perspectives* », Recherches & Solidarités, 17^{ème} édition, mai 2022
<https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2022/06/LFB-synthese-11-05-2022.pdf>
- Bande Dessinée « *Encore des patates ?! – Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation* », Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, 2021
<https://securite-sociale-alimentation.org/>

MISSION ALIMENTATION SOLIDAIRE

Clémence PONT
Coordinatrice territoriale
07 66 43 06 75
c.pont@capee.fr



Réseau d'initiatives